

Date de Convocation	L'an deux mille treize
21/06/2013	Le vendredi 28 juin à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
21/06/2013	sous la présidence de M. CADENNES, Maire
	Etaient présents: Mrs MASURIER – CANU – CHANOIS – AUTIER PIERRE – GRAVIER – S.TRIVES – JP.SPENNEL – N.THEBAULT
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
POUR :	10
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: P.LETELLIER

M. Sébastien TRIVES a été élu secrétaire.

DECISION MODIFICATIVE N° 1/2013 DU BUDGET PRIMITIF :

La présente décision modificative permet de prendre en compte un certain nombre de modifications d'imputations comptables, qu'il s'agisse d'articles, de fonctions ou d'opérations. Toutes les modifications présentées ci-après s'équilibrent d'elles-mêmes, sans prélèvement sur les excédents de fonctionnement capitalisés.

Il s'agit d'un prélèvement sur le budget d'enfouissement des réseaux rue d'Hébécourt et reine blanche et sur le budget fonds de concours pour financer les investissements complémentaires : avenants extension cuisine salle des fêtes pour 12.000 €, 1.500 € supplémentaire pour l'équipement en mobilier de la cuisine, résultat d'appel d'offres 42.650 € supplémentaire pour les aménagements de sécurité, trottoirs place de l'école 3.500 €, pose d'une grille devant la propriété DUFOSSE 1.500 €, en fonctionnement il s'agit de la cotisation à l'association des Maires du canton pour 15 €, amortissement des frais d'études pour le schéma d'assainissement pour 7.355 € et correction d'imputation comptable à la demande du trésorier.

Convention de mise à disposition de personnels accompagnateurs du car scolaire avec la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière

Considérant qu'il y a lieu, afin de maintenir la continuité de service pour les années scolaires à venir, de renouveler cette convention pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2013 jusqu'au 31 août 2017 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel accompagnateur du car scolaire pour une durée de 3 ans avec la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière.

Paiement de la subvention du Conseil Général en 2014 pour les travaux d'aménagement de sécurité et d'assainissement en 2013 :

Considérant les travaux d'aménagement de sécurité et d'assainissement sur 4 sites de la commune
Considérant que les travaux d'assainissement ont été validés par les services de la Direction des routes et des Transports du Conseil Général et que la subvention sera versée sur le budget 2014 du Conseil Général ;

Considérant que la commune de Saint-Denis le Ferment a souhaité que les travaux démarrent en 2013 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le versement de la subvention pour les travaux d'assainissement en 2014.

Frais de scolarité pour 3 enfants inscrits sur la commune de Bazincourt sur Epte :

Vu la délibération de la commune de Bazincourt sur Epte sur la tarification des frais de scolarité pour les enfants hors commune scolarisés à Bazincourt sur Epte soit 450 € par enfant (primaire ou maternelle) ;

Considérant l'inscription de 2 enfants (1 enfant de la famille SCHENKEL et 1 enfant CADORET/HAYEAULT) de Saint Denis le Ferment à l'école primaire de Bazincourt sur Epte pour l'année scolaire 2012/2013 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 900 € pour frais de scolarité extérieure.

Avis sur l'enquête publique pour l'extension de la zone d'épandage de la sucrerie d'Etrépagny :

Considérant les deux événements survenus en janvier 2011 et septembre 2011 provoquant des inondations chez des particuliers donnant lieu à déclaration d'assurance ;

Considérant que la commune a dû programmer d'urgence sur la RD17 en fond de vallée un dispositif de récolte des eaux boueuses ;

Considérant que l'effet conjugué de l'épandage et d'événements climatiques exceptionnels (fonte des neiges et très gros orage) en seraient la cause ;

Considérant que la commune a déjà obtenu l'arrêt de l'épandage sur les parcelles les plus proches en début de vallon ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande l'arrêt de l'épandage sur les parcelles BOR 6, BOR 8C, BOR 1 et BOR 5.

PROGRAMME VOIRIE 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

M. le Maire rappelle que le budget voirie 2014 de la Communauté de communes est de 600.000 € alors que les demandes non prises en compte en 2013 s'élèvent à 755.000 € et seront prioritaires en 2014 et rien n'est prévu pour Saint-Denis. La commune avait demandé le marquage au sol de la VC 7 reliant Saint-Denis à Gisors pour 3,2 km dont 1km sur Saint-Denis.

M. le vice-président en charge de la voirie visitera chaque commune à la rentrée de septembre, il sera donc important de lister les travaux à réaliser sur la commune (ruelle du mont panier, rue des gruchets,...)

PROJET D'AMENAGEMENT DU LOGEMENT DE L'ECOLE ET AFFECTATION DE L'ANCIENNE MAIRIE :

M. le Maire informe le conseil qu'il a fait appel à 3 cabinets d'architecte pour la remise d'un avant-projet sommaire sur la possibilité de réaliser plusieurs appartements dans le logement actuel de l'école en récupérant le local de l'ancienne Mairie ainsi que l'aménagement des greniers.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter d'autres architectes sur ce projet. La décision est prise à l'unanimité, d'intégrer l'ancienne Mairie dans cette réhabilitation.

Mme THEBAULT souligne le risque de vouloir récupérer également la surface actuelle de l'école.

M. le Maire lui indique qu'il est important que ces travaux ne compromettent pas l'avenir de notre école.

BLASON SAINT-DENIS LE FERMENT :

M. le Maire présente le projet de blason de la commune réalisé par l'association héraldique des deux Vexins. Des modifications seront demandées.

QUESTIONS DIVERSES :

- Chapelle Sainte-Austreberte : une demande a été faite à l'architecte des Bâtiments de France pour son inscription à l'inventaire des monuments historiques.
- Recensement de la population : il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014.
- Défibrillateur : le comité des fêtes en a fait l'acquisition et son emplacement reste à définir.
- Nuisances sonores du Ball Trap : une réunion en Sous-préfecture a validé le principe de mesures sonores par l'Agence Régionale de Santé. M. le Maire regrette l'absence de M. et Mme GRAVIER à cette réunion.
- Berces du Caucase : M. PIERRE informe que cette plante est de nouveau en prolifération sur la commune, notamment chez des particuliers.
- Chemins ruraux : M.SPENNEL déplore l'état de certains chemins communaux.
- Fléchage : M.GRAVIER informe que l'entreprise JEZEQUEL a fourni d'autres devis en dissociant le matériel et la pose.

La séance est levée à 23h10.